

ARRETÉ :

AI_001_2026

INSCRIPTION AU TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire :

Arrêté n°2026_01 PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

AU TITRE de l'ANNEE 2026

Le Maire de MESNIL LA COMTESSE,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 30, 79 et 80,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu les Lignes Directrices de Gestion arrêtées par l'Autorité Territoriale le 20 décembre 2024 après avis du Comité Technique 19 septembre 2024, fixant notamment les orientations et critères généraux à prendre en compte pour les promotions,

ARRETE

Article 1 :

Est inscrit au tableau annuel 2026 d'avancement au grade de rédacteur principal de 1ère classe l'agent dont le nom suit :

Madame FRAPPART Marine née MEHEUT,

Article 2 :

Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de l'Aube qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi 84-53 susvisée.

Fait à Mesnil La Comtesse, le 17 février 2026

Le Maire,

Dominique SOMMESOUS



L'autorité Territoriale,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne dans un délai de deux mois à compter de la présente notification :

Ce recours peut être déposé : directement à l'accueil de la juridiction, par voie postale (de préférence par lettre recommandée avec accusé de réception) ou par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr.

- Notifié à l'intéressé(e), le 17/02/2026

• Visa de l'intéressé (e),

Le 17/02/2026

Pour extrait certifié conforme